

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de l'Éducation nationale

NIF n° 099343019058609

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DE MARCHE

Wilaya de Mila

Direction de l'éducation

Conformément aux dispositions de l'article 65 du décret présidentiel N° 15/247 du 16/09/2015 et portant réglementation des marchés publics et des délégations de de service public et et l'article 46 du décret présidentiel 12-23 daté le 05/08/2023 fixant les règles relatives aux marchés publics ,la direction de l'éducation de la wilaya de Mila informe les entrepreneurs ayant somissionné dans le cadre de l'opération :

**Renouvellement des équipements scolaires et ses composants pour le cycle secondaire
de la wilaya de mila.**

objet de l'avis d'appel d'offres ouvert paru aux quotidiens El awras news en date de 24-09-2025 et Horizons de constantine en date de 24/09/2025 et les journaux électroniques Dz news en date de 28-09-2025 et El Hirak Alikhbari en date de 28-09-2025 que les marchés ont été attribués à titre provisoire aux fournisseurs :

| PROJETS | ENTREPRISES N.I.F | NOTE TECHNI- QUE | MONTANT EN TTC | DELAIS DE LIVRAISON | DELAJ DE GARA -NTIE | OBSERVATION |
|--|--|------------------------|------------------|------------------------|------------------------------|--|
| LOT 01 : Renouvellement d'équipement scolaire. | Khateb Mohamed 19743020194115504300 | 30.00 | 13.980.000.00 DA | 45 jour | / | -Qualifié techniquement -Offre moins disante. |
| LOT 03 : Renouvellement et pose Kit de sonorisation | YAFA EQUIPEMENTS 18043020191512900000 | 35.00 | 2.900.000.00 DA | 03 jour | 12 mois | -Qualifié techniquement -Offre moins disante. |

Les soumissionnaires qui contestant Ce choix peuvent introduire un recours auprès de la commission des Marchés dans un délai de 10 jours à partir de la première parution du présent avis dans les quotidiens nationaux et au BOMOP conformément à l'article 82 du décret présidentiel N° 15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de dervice public. Si le dixième jour coïncide à un jour de repos ou un jour férié, le dépôt sera reporté au jour de travail suivant.

conformément a l'article 82 du décret présidentiel N° 15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de dervice public, la direction de l'éducation invite les autres soumissionnaires à se rapprocher de ses services dans un delai de 03 jours à partir de la première parution du présent avis pour consulter les résultats détaillés de l'évaluation des offres technique et financières .

Le directeur de l'éducation